

**« Le projet de Charte des valeurs québécoises pose la question du droit à l'égalité
pour toutes les femmes »**

Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec

Montréal, le 25 septembre 2013 – La Fédération des femmes du Québec estime que les réactions diverses au projet de Charte des valeurs québécoises montrent bien que l'égalité des droits des femmes constitue l'objet fondamental du débat actuel. « Il y a unanimité dans le mouvement féministe quant à la nécessité d'assurer la laïcité de l'État et de combattre les fondamentalismes religieux. Le respect des droits des femmes et l'atteinte de l'égalité sont au cœur du débat. Vu l'importance de ces questions, il est nécessaire de le faire sereinement » continue Mme Conradi.

Toutes les femmes du Québec sont interpellées par ce débat. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore atteinte, rappelle la FFQ. Les conditions à mettre en place pour que toutes les femmes puissent exercer concrètement leur droit à l'autonomie doivent être débattues. « La FFQ a entrepris le débat sur l'état de l'égalité depuis bon nombre d'années qui ne peut pas se régler uniquement par la laïcité, ni par des prises de position intempestives » déclare Mme Conradi, rappelant que si l'égalité hommes-femmes est au cœur des valeurs québécoises, elle se fait encore attendre dans les domaines comme la précarité au travail, la violence envers les femmes, la pauvreté et le partage des tâches dans la sphère domestique.

Débat serein

L'expression de points de vue différents sur l'égalité entre les femmes et les hommes a toujours existé au sein des mouvements féministes. C'est une condition nécessaire à un débat constructif. L'autre condition est un débat serein. « C'est pourquoi la FFQ invite les femmes à contribuer sereinement à cette discussion collective, en préférant l'expression des idées aux procès d'intention » affirme Alexa Conradi, ce que la FFQ a toujours promu.

La Fédération des femmes du Québec est en faveur de la laïcité de l'État, mais sans sacrifier les droits des femmes au passage. La FFQ s'oppose vigoureusement à l'obligation faite aux femmes de porter certains signes religieux tout en s'opposant à une éventuelle interdiction d'en porter imposée aux employées de l'État. La FFQ fait toutefois une exception du voile intégral (burqa et niqab) qui doit être interdit dans la fonction publique et les services publics car il entrave la communication et enferme les femmes dans une citoyenneté de seconde zone.

Renseignements :

Cybel Richer-Boivin, 514-717-4847